,,	DÉPARTEMENT
	NIEVRE
	CANTON
COSNE	-COURS-SUR-LOIRE
	COMMUNE
COSNE	-COURS-SUR-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DP / 2024 / 06 / 267

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

14 juin 2024

LL MAIRL DL C

LE MAIRE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-2, L 2 213-1 et suivants,

CIRCULATION Et STATIONNEMENT VU la demande de déménagement au 10 rue Charles Floquet, qui sera réalisée par la Société Vizit Demenagement −3 avenue de la Paix − 93150 Le Blanc Mesnil,

10 rue Charles Floquet

CONSIDERANT que cette opération ne peut se réaliser, sans modification des dispositions actuelles du stationnement,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de préserver la sécurité publique,

ARRETE

<u>ARTICLE 01</u>: Le lundi 08 juillet 2024, la Société Vizit Demenagement est autorisée à stationner un camion soit cinq places de stationnement au plus près du n°10 de la rue Charles Floquet pendant le déménagement.

ARTICLE 02 : Le stationnement pourra être rétabli, dès l'achèvement du déménagement.

ARTICLE 03: La Société Vizit Demenagement prendra toutes les dispositions nécessaires, pour que soit assurée la libre circulation des piétons, sur le trottoir.

ARTICLE 04: Les droits des tiers demeureront préservés.

<u>ARTICLE 05</u>: Les services techniques municipaux mettront en place la signalisation réglementaire rappelant les dispositions ci-avant, la Société Vizit Demenagement devra en assurer la surveillance, pendant toute la durée du déménagement.

ARTICLE 06: Madame la Commandante de la Communauté de Brigades de Cosne Cours sur Loire, Madame la Directrice Générale des Services Municipaux, Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Cosne, ainsi qu'au Service du Pôle de Santé de Cosne.

FAIT À COSNE-COURS-SUR-LOIRE, LE QUATORZE JUIN DEUX-MILLE VINGT QUATRE

Pour le Maire, L'adjoint chargé de la sécurité

Michel KENAUD